



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Mission de l'appui au pilotage et des affaires
transversales**

**19 avenue du Maine
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/MAPAT/2017-544

21/06/2017

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/09/2017

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : recensement 2017 des actions de formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
Haut-commissariat à la République des COM
Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
Fédérations nationales représentatives des établissements de l'enseignement agricole privé

Résumé : la présente note de service a pour objet de préciser le champ et les modalités de ce recensement.

Comme chaque année, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) met en place un recensement des actions de formation professionnelle continue qui se sont déroulées en 2016. Ce recensement concerne tous les établissements de l'enseignement agricole, publics et privés, de l'enseignement technique et supérieur, ainsi que les chambres d'agriculture. Les organismes de formation complètent directement le questionnaire en ligne.

Les informations demandées viennent complétées celles renseignées au printemps dans la partie pédagogique du « bilan pédagogique et financier » rempli par les organismes de formation pour les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Les résultats de ce recensement sont utilisés pour le suivi de l'offre de formation de l'enseignement agricole et font l'objet de diverses publications statistiques, consultables sur le site internet de la communauté pédagogique de l'enseignement agricole (www.chlorofil.fr, espace « Statistiques »).

Nouveautés 2017

- *A compter de 2017, un guide d'utilisation du recensement est disponible sur la plateforme de l'enquête à la rubrique « Documents ».*
- *Afin de simplifier la saisie des intitulés de formation, il est désormais proposé une liste déroulante des principaux intitulés de formation continue selon les types d'action. Vous trouverez la liste des intitulés proposés dans le guide. Un intitulé « Autre » permet de renseigner les formations qui ne figurent pas dans la liste proposée. Dans ce cas, il est demandé de saisir l'intitulé exact tel que figurant au RNCP pour les diplômes, les titres à finalité professionnelle et les certificats de qualification professionnelle (CQP).*

1. Le champ des actions de formations recensées

Il s'agit de renseigner **l'ensemble des actions de formation continue** réalisées, quel que soit leur type : les diplômes, les titres à finalité professionnelle, les certificats de qualification professionnelle, les formations professionnalisantes ainsi que les prestations d'orientation et d'accompagnement.

Attention : Les établissements concernés par ce recensement qui n'ont pas déclaré de formation professionnelle continue à la DIRECCTE en 2016 doivent tout de même en effectuer la déclaration dans ce recensement, selon une procédure très rapide qui est décrite dans le guide.

Il est distingué deux grands types d'actions de formation :

- Les diplômes, les titres à finalité professionnelle et les certificats de qualification professionnelle. Ils sont référencés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), consultables via le lien Internet suivant :

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/rechercheExpert>

- Les formations professionnalisantes et les prestations d'orientation et d'accompagnement. Il s'agit de toutes les formations qui ne font pas l'objet de la délivrance d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle enregistré au RNCP.

Remarque n°1 : Les formations ainsi que les prestations d'orientation et d'accompagnement renseignées dans le cadre de ce recensement doivent être cohérents avec celles renseignées au « bilan pédagogique et financier » établi chaque année par chaque prestataire de formation professionnelle en application des articles L.6352-11 et R.6352-22-23-24 du Code du travail (formulaire CERFA n°10443-14) et transmis à la DIRECCTE. La période à laquelle se réfère ce recensement est la même que celle du « bilan pédagogique et financier » transmis à la DIRECCTE.

Remarque n°2 : Aucune formation réalisée par la voie de l'apprentissage ne doit être saisie. Il en est de même pour les actions de formation continue qui ne génèrent pas d'heures-stagiaires pour l'établissement, en particulier les heures en entreprise dans le cadre des contrats de formation en alternance.

2.Saisie des données de l'enquête par les établissements ou organismes

Tous les établissements concernés par cette enquête reçoivent un mail de la part du MAA qui leur indique un identifiant et un mot de passe leur permettant de renseigner le recensement.

La procédure à suivre pour saisir les données est la suivante :

- a. Connexion Internet au lien URL suivant :
<https://sphinx.educagri.fr/DGER/fpc2016/Etab.htm>
- b. Saisie de l'identifiant et du mot de passe communiqués directement par mail à chaque centre de formation ;
- c. La suite des étapes est détaillée dans le guide disponible en ligne à la rubrique « Documents ».

Remarque n°4 : En cas de perte de l'identifiant et/ou du mot de passe, les organismes de formation peuvent les demander en interrogeant leur Service (régional) de la formation et du développement, S(R)FD.

3.Rôle des Services (régionaux) de la formation et du développement - S(R)FD

L'autorité académique dispose d'un module d'enquête spécifique permettant:

- la consultation des données saisies par les organismes de formation de sa région ;
- la visualisation des identifiants et des mots de passe des organismes de formation de sa région.

La connexion se fait à l'adresse URL suivante :

<https://sphinx.educagri.fr/DGER/fpc2016/Etab.htm>

Les identifiants et mots de passe sont communiqués par mail aux adresses institutionnelles des SRFD-SFD. En cas de perte de l'identifiant et/ou du mot de passe, les SRFD peuvent les demander à l'adresse suivante en précisant la référence de la présente note de service :

enquetes.dger@agriculture.gouv.fr

4.Calendrier du recensement

Le recensement débutera le 22 juin 2017 et se terminera définitivement le 29 septembre 2017. Une relance sera effectuée à partir du 4 septembre 2017.

5.Assistance

Pour toute question relative à l'enquête, reportez-vous tout d'abord au guide d'utilisation du recensement qui est disponible en ligne à la rubrique « Documents ». Si vous n'y trouvez pas de réponse à votre question, vous pouvez poser vos questions à cette adresse :

enquetes.dger@agriculture.gouv.fr

Gilbert THUILLIER

Chef de la Mission d'appui au pilotage
et des affaires transversales